



**NOTE
SYNTHETIQUE
BUDGET 2016**

**SERVICE
INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES**

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M4.

1 Section d'investissement

1.1 Les dépenses

Les principales dépenses envisagées sont le remboursement en capital des emprunts, l'intervention d'un bureau d'étude pour faire évoluer les déchèteries, l'agrandissement de la déchèterie à Saint-Léonard de Noblat ainsi que la mise en place d'une clôture défensive et l'acquisition de deux broyeurs.

1.2 Les recettes

Celles-ci résulteront : du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de l'ordre de et ses subventions du Conseil Départemental pour la clôture défensive € et de l'Etat pour l'acquisition des broyeurs.

2 Section de fonctionnement

2.1 Les dépenses

La principale dépense reste liée au SYDED et elle sera cette année en augmentation. A paramètre identique, le coût de traitement des ordures ménagères évoluera de plus de 12 000 € (2 671 T à + 4,57 €/tonnes incinérées) et le coût de fonctionnement progressera d'environ 9 000 € (12 000 hab à + 0,74 €/hab), soit environ 21 000 € de plus en 2016 par rapport à 2015.

Concernant les dépenses salariales, elles devraient rester stables. Seule une augmentation du poste de gardien de déchèterie est à envisager (recrutement d'un 2^{ème} gardien sur cette de Saint-Léonard de Noblat). Le montant prévisionnel des ressources humaines est de 400 000 €.

Les autres dépenses liées à aux charges courantes et services sont prévues à hauteur de 235 000 € dont 74 450 € de carburant, 70 000 € de prestations de services (location et lavage bacs, collecte encombrants...) et 30 000 € d'entretien des bennes.

Le remboursement des intérêts d'emprunts sera de l'ordre de 7 700 €.

Au titre de factures annulées, il est proposé d'inscrire un montant total de 35 000 € (articles 6541, 6542 et 673).

2.2 Les recettes

Compte tenu des dépenses précisées ci-dessous, et du déficit constaté au Compte administratif 2016, une augmentation de la redevance a été votée par le Conseil Communautaire et le produit 2016 de celle-ci est estimé à environ 1 210 000 €.

3 Emprunts

Pour 2016, la charge d'emprunt totale sera de 44 684,43 €, soit une diminution de 499 €.